

## ENQUETE PUBLIQUE

=====

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la CARRIERES DE PREALLE SRL, Aisne à 6941 Heyd, visant à obtenir un permis unique pour l'extension de l'exploitation de la carrière de Préalles après révision du plan de secteur et comportant une modification de voirie à l'adresse susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville, Basse Cour 13 à 6940 BARVAUX, à partir du 4.12.2024 (**PU174.2024//dossier 10014862/EPI/ero**) en s'adressant à l'accueil.

Date d'affichage de la demande	<b>29.11.2024</b>
Date d'ouverture de l'enquête	<b>4.12.2024</b>
Clôture de l'enquête	Lieu : Hôtel de Ville, Basse Cour 13 - 6940 Barvaux Date : <b>13.01.2025</b> à 11heures.
Les observations écrites peuvent être adressées à :	Collège communal, Basse Cour 13 -6940 Barvaux Ou <a href="mailto:veronique.rensonnet@durbuy.be">veronique.rensonnet@durbuy.be</a>

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

**Le dossier demande de permis unique comprenant l'étude des incidences sur l'environnement** peut être consulté à l'Hôtel de Ville, bureau « accueil », à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au samedi inclus, **de 09 à 12 heures**.

Le dossier comporte une dérogation au plan de secteur et ce en application de l'article D.IV.7 du CoDT :

- Art D.II.28 (zone d'activité économique), D.II.33 (zone de dépendances d'extraction)
- AGW de 2017 révisant le plan de secteur
- Art D.II.36 (zone agricole)

Le dossier comporte des questions de voirie portant sur les éléments suivants repris au plan du géomètre expert - Samuel Flaman dressé le 02/04/2024 – plan de délimitation ; la demande consiste en :

- Création du tronçon A en vue d'y déplacer une partie du chemin vicinal n°6, sur une superficie de 34a 62ca, pour être versé dans le domaine public communal ;
- Déclassement (en vue de son déplacement) d'une partie du chemin vicinal n°6 – tronçon B sur une superficie de 16a 44 ca, pour être versé dans le domaine privé communal et à terme être revendue;
- Création d'un chemin agricole inconnu (tronçon C) en vue d'y déplacer le tronçon D, sur une superficie de 14a 18ca, pour être versé dans le domaine public communal ;
- Déclassement (en vue de son déplacement) d'un tronçon D de chemin agricole inconnu (assimilé à un chemin communal) sur une superficie de 5a 21ca, pour rester propriété des parcelles riveraines ;
- Etablissement d'une servitude de passage sur le tronçon E de 352 m pour usagers lents ;
- Création d'un chemin agricole inconnu (tronçon F) en vue d'y déplacer le tronçon G, sur une superficie de 14a 31ca pour être versé dans le domaine public communal ;
- Déclassement (en vue de son déplacement) d'un tronçon G de chemin agricole inconnu (assimilé à un chemin communal) sur une superficie de 8a 25ca, pour rester propriété des parcelles riveraines ;
- Déclassement d'une partie du chemin vicinal n° 39 – tronçon H pour une superficie de 9a 37ca pour être versé dans le domaine privé communal et à terme être revendue.

Toute information technique peut être obtenue auprès de l'auteur de projet : Bertrand MARISSIAUX – bureau BE.STONE rue d'Achet 73 à 5362 ACHET – 083/61.29.44 – [b.marissiaux@skynet.be](mailto:b.marissiaux@skynet.be) ou auprès du SPW, DGO3, D.P.A., Av.Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR – Tél. 081/715 300.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Durbuy, le 22.11.2024

Le Bourgmestre,

(s)Philippe BONTEMPS